

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

23 mars 2011

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 23 mars 2011 à 20 :30 heures à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.

Dames Sylvie Boucher et Nathalie Ross, conseillères.

MM. Pierre-Luc Guertin, Christian Valois et Philippe Bettinger, conseillers.

Absent : Monsieur Daniel Valois

Formant le quorum, constatation est faite que l'avis de convocation a été signifié à la personne manquante.

2011-046

Assemblée générale annuelle du C.L.D. et nomination d'un représentant

Il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement de nommer Philippe Bettinger comme représentant de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola au C.L.D. de d'Autray.

2011-047

Formation en éthique pour les élus(es)

Il est proposé par Christian Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement que Jean-Luc Barthe, Daniel Valois et Philippe Bettinger soient autorisés à assister à une formation sur l'éthique à Lanoraie le 17 juin 2011 au coût de 80,00\$ taxes en sus. Les autres frais seront remboursés sur présentation de pièce justificative.

2011-048

Formation sur les relations avec les médias et les citoyens

Il est proposé par Nathalie Ross, secondé par Christian Valois et résolu unanimement que soient autorisés Jean-Luc Barthe, Philippe Bettinger et Pierre-Luc Guertin à assister à une formation sur les relations avec les médias et les citoyens au coût de 301,90\$ par participant. Cette formation aura lieu à Maskinongé le 2 avril 2011 ; les autres frais seront remboursés sur présentation de pièce justificative.

2011-049

Engagement TECQ2010-2013-Mandat ingénieur

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Philippe Bettinger et secondé par Christian Valois et résolu que

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

•

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- 
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- 
- La municipalité autorise le directeur général à signer les documents relatifs à la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2010-2013 et son mandataire Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. (LBHA) à déposer la programmation au Ministère.

2011-050Formation – Mélanie Messier

Il est proposé par Philippe Bettinger et secondé par Sylvie Boucher et résolu unanimement d'autoriser Mélanie Messier à assister à une formation comprenant 8 modules de 4 heures répartis sur un horaire de quatre (4) jours, formation qui se déroulera à Varennes les 13, 20 et 27 avril ainsi que le 4 mai 2011 au coût de 563,93\$ taxes incluses; les autres frais seront remboursés sur présentation de pièce justificative.

2011-051Cession en faveur de Ginette Bouchard et autres. matricule 3302-86-9010

Attendu la demande de Dame Ginette Bouchard et autres concernant la cession par la Municipalité d'une partie du Lot P-53 montré au plan préparé par Jérôme Harnois minutes 535, plan H-535 dossier 0999-0092-51138;

Attendu que cette partie de terrain servait initialement à la route de Biais qui a été fermée par règlement;

Attendu que ce projet d'acte n'est que pour confirmer la cession légale de ladite route faite par les règlements numéros 54 & 58 de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola en l'an 1951;

Attendu que cet acte de cession n'emporte aucune responsabilité par la Municipalité concernée;

Attendu qu'il n'y a aucun frais payable par la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Luc Guertin et secondé par Christian Valois et résolu unanimement d'autoriser Messieurs Jean-Luc Barthe, maire, et Fabrice Saint-Martin, directeur général, à signer l'acte notarié concernant ledit projet.

2011-52Levée de la session.

Il est proposé par Nathalie Ross et résolu unanimement que la session soit et est levée.

\_\_\_\_\_  
Jean-Luc Barthe, Maire  
CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

\_\_\_\_\_  
Fabrice St-Martin, Directeur Général

Je, soussigné, Fabrice St-Martin, Secrétaire-Trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec les résolutions numéros 2011-47, 2011-48, 2011-49 et 2011-50.

\_\_\_\_\_  
Fabrice Saint-Martin, secrétaire-trésorier & Directeur Général

*Initiales du Maire*

138

*Initiales du secrétaire*

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

*Initiales du Maire*

138

*Initiales du secrétaire*

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

*Initiales du Maire*

138

*Initiales du secrétaire*

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola